



PLACE DE LA FRATERNITE
82170 BESSENS

☎ : 05.63.02.57.73

✉ : mairie-bessens@info82.com

🌐 : www.bessens.fr

Compte-rendu de séance du conseil municipal du 05-07-2022

L'an deux mille vingt et deux, le 5 juillet 2022, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de Bessens, sous la présidence de Monsieur le maire, Adrien RAPHET.

Date de convocation du conseil municipal : le 29 juin 2022

Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, comportant les projets de délibération et de documents, utiles à la préparation de la séance.

Présents :

M. RAPHET Adrien, M. MAGNIER Armand, Mme LAFORGUE Laetitia, M. ROUBY Alain, Mme DE CORTE Vanessa, M. CAUMON Guillaume, M. HUGANET Amédée, Mme MONTANARO Séverine, Mme OGER Nadège, Mme CIRODDE Marjorie, M. PENCHE Sylvain, Mme GRANIOU Audrey, Mme TOURNAY Emmanuelle.

Absents excusés :

Mme MOT Brigitte,
M. FABRIS Jérôme
Mme LALA Magalie
M. PLANA Bastien,
M. MICHEL Serge,
M. FAITOUT Jamel

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme MOT Brigitte *donne pouvoir* à M. MAGNIER Armand
M. FABRIS Jérôme *donne pouvoir* à Mme LAFORGUE Laetitia
Mme LALA Magalie *donne pouvoir* à Mme OGER Nadège
M. MICHEL Serge *donne pouvoir* à Mme GRANIOU Audrey
M. PLANA Bastien *donne pouvoir* à Mme DE CORTE Vanessa

Composition légale du conseil municipal : 19

- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 13
- Nombre de conseillers représentés : 4

Monsieur le maire a déclaré la séance ouverte à 19h36.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de désigner M. Armand MAGNIER en qualité de secrétaire de séance.

A également assisté à la séance, Mme JIMENEZ Céline, secrétaire de mairie.

Ordres du jour

[Décisions prises par le Maire](#)

[Adoption du procès-verbal de la séance du 27 juin 2022](#)

[2022-36 – Affaires générales : Approbation de la convention avec la société Héliberté HJS pour le contrat Baptêmes de l'air](#)

[Questions diverses](#)

Le Conseil municipal se prononce sur le caractère d'urgence du Conseil municipal à la demande de Monsieur le Maire.

Il propose que l'ordre du jour soit ajourné à l'exception de la convention avec la société d'hélicoptère qui revêt un caractère d'urgence, sa signature devant être réalisée avant les congés d'été pour que l'animation puisse se tenir. Or, en raison de la période de congés, le quorum ne pourrait pas être garanti et viendrait retarder d'autant la signature de ladite convention et mettre en péril sa réalisation.

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité le caractère d'urgence.

<u>ADOPTE</u>				
Votants : 17	Abstentions : -	Exprimés : 17	Pour : 17	Contre : -0

2022-36 – Affaires générales : Approbation de la convention avec la société Héliberté HJS pour le contrat Baptêmes de l'air

Rapporteur : Monsieur Le Maire

<u>ADOPTE</u>				
Votants : 17	Abstentions : -	Exprimés : 17	Pour : 17	Contre : -0

Ont participé au débat : Mme TOURNAY, Mme CIRODDE, Mme DE CORTE, M. Le Maire

M. Le Maire présente le contrat de baptêmes de l'air pour la manifestation du 11 septembre 2022.

ENTENDU L'EXPOSE ET APRES AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DONNE** mandat à Monsieur le maire pour l'application de la présente convention et la signature de toutes les pièces s'y rattachant.

Questions diverses

Clôture de la séance à 19h46.